

Barème de frais et de commissions

Pour des commissions et des frais concurrentiels, vous pouvez compter sur nous

Chez BMO Ligne d'action, nous sommes déterminés à fournir aux investisseurs comme vous les outils et les ressources nécessaires pour prendre, en toute confiance, des décisions de placement éclairées. BMO Ligne d'action s'engage à vous aider à atteindre vos objectifs de placement à un prix compétitif.

Frais fixes de 9,95 \$

Tous les clients paient des frais fixes de seulement 9,95 \$ par opération pour les opérations effectuées par l'intermédiaire de notre site Web.*

Actions Bourses canadiennes et américaines	
Actif	Commission
De 0 \$ à 249 999 \$	Frais fixes de 9,95 \$
De 250 000 \$ et plus	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile d'or du Programme
De 2,000,000 \$ et plus	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile platine du Programme cinq étoiles
5,000,000 \$ et plus	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile diamant du Programme cinq étoiles
Opérations par trimestre	Commissions
0 - 14	Frais fixes de 9,95 \$
15 - 74	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile d'or du Programme cinq étoiles
75 à 179	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile platine du Programme cinq étoiles
180 et plus	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile diamant du Programme cinq étoiles

*Pour les opérations sur actions seulement. Pour les modalités complètes, allez à bmo.com/placements-autogeres/tarification. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme cinq étoiles, visitez notre site à l'adresse bmo.com/placements-autogeres/cinq-etoiles

Options Bourses canadiennes et américaines	
9,95 \$ + 1,25 \$ par contrat*	

Lorsque la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission maximale s'élève à 35 \$ CA ou à 35 \$ US. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s'applique aux assignations et aux levées.

*Pour les modalités complètes, allez à bmo.com/placements-autogeres/tarification

Barème des commissions courant

Opérations effectuées par l'entremise d'un représentant de BMO Ligne d'action

Actions Bourses canadiennes et américaines		
Cours de l'action	Commission par action	
	CA	US
Entre 0 \$ et 0,245 \$	2,5 % de a valeur nominale	3 % de a valeur nominale
Entre 0,25 \$ et 1 \$	35 \$ + ½¢ par action	39 \$ + 2¢ par action
Entre 1,01 \$ et 2 \$	35 \$ + 2¢ par action	39 \$ + 3¢ par action
Entre 2,01 \$ et 5 \$	35 \$ + 3¢ par action	39 \$ + 4¢ par action
Entre 5,01 \$ et 10 \$	35 \$ + 4¢ par action	39 \$ + 5¢ par action
Entre 10,01 \$ et 20 \$	35 \$ + 5¢ par action	39 \$ + 6¢ par action
20,01 \$ et plus	35 \$ + 6¢ par action	39 \$ + 7¢ par action
30,01 \$ et plus	35 \$ + 6¢ par action	39 \$ + 8¢ par action

Si la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission s'élève à 43 \$ CA ou à 43 \$ US. La commission minimale pour les opérations sur actions est de 43 \$ CA ou 43 \$ US.

Options Bourses canadiennes et américaines	
Prix de l'option	Commission par contrat
Entre 0 \$ et 2 \$	35 \$ + 1,50 \$
Entre 2,01 \$ et 3 \$	35 \$ + 2,00 \$
Entre 3,01 \$ et 4 \$	35 \$ + 2,50 \$
Entre 4,01 \$ et 5 \$	35 \$ + 3,00 \$
5,01 \$ et plus	35 \$ + 3,50 \$

Lorsque la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission maximale s'élève à 43 \$ CA ou à 43 \$ US. Les opérations sur options sont assujetties à une commission minimale de 43 \$ CA ou de 43 \$ US. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s'applique aux assignations et aux levées.

Fonds d'investissement

Nous vous offrons l'accès à plus de 9 500 fonds. Aucune commission n'est imputée aux ordres d'achat, de vente et d'échange (des frais de rachat peuvent s'appliquer. Voir ci-dessous).

Politiques de placement et souscriptions minimales pour les fonds d'investissement :

- À l'exception des fonds du marché monétaire et des fonds de bons du Trésor, la souscription initiale minimale à l'achat est de 1 000 \$ ou de tout autre montant minimal exigé par la société d'investissement, selon le montant le plus élevé. Des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s'appliquent. Les ordres d'échange sont sujets aux mêmes montants minimaux à l'achat.
- Dans le cas des fonds du marché monétaire BMO, du Fonds de bons du Trésor BMO et des fonds du marché monétaire BMO Guardian, une souscription initiale minimale de 500 \$ et des souscriptions minimales subséquentes de 50 \$ s'appliquent à l'achat.
- Pour tous les autres fonds du marché monétaire et fonds de bons du Trésor, une souscription minimale initiale de 25 000 \$ et des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s'appliquent à l'achat. Toutes les parts doivent être rachetées si le solde de votre compte chute à moins de 25 000 \$.
- Le montant minimal par fonds et par période d'achat ou de retrait des plans d'achat automatique (PAA) et des plans de retrait automatique (PRA) est de 100 \$.
- Frais de rachat: à l'exception des fonds du marché monétaire, des fonds de bons du Trésor et des fonds avec frais de vente différés (FVD), des frais de rachat de 1 %, assujettis à un montant minimal de 43 \$ (35 \$ pour les ordres électroniques) seront imputés pour les fonds détenus moins de 90 jours. Les ordres d'échange sont assujettis aux mêmes frais de rachat.
- Certaines sociétés d'investissement peuvent imputer des frais additionnels. Ces frais peuvent comprendre des frais d'ouverture de compte, des frais de rachat ou des frais de vente différés lors du rachat des fonds FVD.

Obligations, bons du Trésor, CPG, coupons détachés

Les commissions, le cas échéant, sont incluses dans le prix indiqué. Vous pouvez bénéficier d'économies additionnelles en effectuant en ligne vos opérations sur les produits à revenu fixe.

Obligations négociées en Bourse

Valeur nominale de l'obligation	Commission
Entre 0 \$ et 49 999 \$	40 \$ + 1,50 \$ par tranche de 1 000 \$
50 000 \$ et plus	40 \$ + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$

Bénéficiez d'un rabais de 20 % chaque fois que vous passez des ordres électroniques, sous réserve d'une commission minimale de 35 \$ CA ou de 35 \$ US.

Dépôt de lingots d'or et d'argent

Lingot	Commission
Or	35 \$ + 1,00 \$ par once
Argent	35 \$ + 0,10 \$ par once

Les commissions du programme de dépôt d'or physique alloué de BMO sont facturées en dollars canadiens pour MTL001 et en dollars US pour MTL007.

Les commissions du programme de dépôt de lingots d'argent en chambre forte de BMO sont facturées en dollars canadiens pour MTL900 et en dollars US pour MTL901.

Frais de rachat du programme de dépôt d'or de BMO

(MTL001-\$ CA et MTL007-\$ US) : Les rachats sont calculés selon la VAN moins les frais de rachat (écart). Actuellement, les frais/l'écart sont de 2 %.

Frais de rachat du programme de dépôt d'argent de BMO

(MTL900-\$ CA et MTL901-\$ US) : Les rachats sont calculés selon la VAN moins les frais de rachat (écart). Actuellement, les frais/l'écart seront entre 1 et 2 \$.

Frais de retrait et de livraison d'or (MTL001) : 100 \$ l'once (taxes applicables en sus).

Frais de retrait et de livraison d'argent (MTL900-\$ CA et MTL901-\$ US) : 3 \$ l'once (taxes applicables en sus).

Les clients participants au programme de dépôt ne paient aucuns frais de stockage ou de gestion annuels. Des frais s'appliqueront si le client demande une livraison de l'or. La vente de lingots d'or peut occasionner des revenus ou des pertes à BMO. L'achat minimal est d'une once d'or ou de 100 onces d'argent.

Certificats d'or et d'argent

Certificat	Commission
Or	\$35 + \$1.00/oz.
Argent	\$35 + \$0.10/oz.

Les commissions pour les certificats sont imputées en dollars US. L'achat minimal est de 10 onces pour l'or et de 100 onces pour l'argent. Il n'y a aucuns frais de droit de garde.

Plus sur nos frais et commissions

- Le barème de commissions habituel s'applique aux opérations exécutées par l'intermédiaire d'un représentant de BMO Ligne d'action.
- Le calcul de la valeur nominale de l'opération sur titre tient compte de toutes les opérations effectuées pour un compte sur un titre en particulier pendant une séance de Bourse*.
- Des frais de courtage complets s'appliquent aux ordres partiels, sauf lorsqu'ils sont exécutés le même jour ouvrable*.
- Le montant des commissions applicables aux ordres multiples est calculé en fonction du coût moyen du titre lorsqu'ils sont exécutés le même jour ouvrable*.
- Les commissions à l'égard des opérations sur le marché américain sont imputées en dollars US.
- Les opérations électroniques sont exécutées par l'intermédiaire du site Web de BMO Ligne d'action ou au moyen d'un appareil mobile ou d'une tablette.
- Vous devrez payer tout impôt ou toute taxe de vente, d'utilisation, de vente harmonisée ainsi que toute taxe sur les produits et services, sur la valeur ajoutée et sur les opérations exigés par les autorités gouvernementales de tout territoire et engagés par ou imputés à vous, BMO Ligne d'action ou un intermédiaire (conjointement ou solidairement) par suite de votre opération.
- Si vous modifiez un ordre par l'intermédiaire d'un représentant de BMO Ligne d'action, le barème habituel de commissions s'applique sur l'ordre initial et aux changements subséquents à cet ordre.
- Les tarifs sont en vigueur depuis le **1^{er} avril 2019** et sont sujets à changement sans préavis.

* Les modalités applicables au Programme cinq étoiles peuvent varier. Pour prendre connaissance de ces modalités, visitez notre site à l'adresse bmo.com/placements-autogeres/cinq-etoiles.

Frais généraux relatifs aux comptes

Les frais suivants s'appliquent à tous les comptes BMO Ligne d'action. Des taxes peuvent s'appliquer

Frais d'enregistrement des titres (Remarque : des frais supplémentaires sont exigés pour les demandes urgentes)	50,00 \$ par certificat
Recherche de relevés, vérification d'opérations sur titres, etc.	40,00 \$/h (minimum 40 \$)
Transferts internes (comptes non enregistrés)	25,00 \$
Transfert sortant	150,00 \$
Frais de traitement de certificat - compte successoral	50,00 \$ par titre
Demande de chèque	10,00 \$ par demande
Garde de valeurs (sauf les OEC et les CPG)	50,00 \$ par certificat, par mois
Copie de relevé ou de confirmation	5,00 \$ par article
Relevé en papier envoyé par la poste	Frais mensuel de 2 \$ par compte

Frais relatifs aux comptes non enregistrés

Frais de solde minimal

Des frais trimestriels de 25 \$ CA seront imputés aux comptes non enregistrés dont le solde est inférieur à 15 000 \$. Des taxes peuvent s'appliquer. Les clients titulaires d'un compte de placements enregistrés de BMO Ligne d'action ainsi que ceux qui font au moins deux « opérations à commission* » sur une période de six mois sont exonérés de ces frais. Les frais sont imputés lorsque la « moyenne des soldes des comptes du ménage » est inférieure à 15 000 \$ à la fermeture des bureaux, le dernier jour de chaque trimestre civil. La « moyenne des soldes des comptes du ménage » désigne la valeur moyenne de tous les comptes domiciliés à la même adresse, à l'exception des comptes exonérés de frais.

* Les opérations à commission sont les suivantes : opérations d'achat et de vente d'actions, d'options, de fonds communs assortis de frais et de titres à revenu fixe, à l'exception des CPG, des obligations d'épargne du Canada et des obligations d'épargne des gouvernements provinciaux.

Service AccèsPlus^{MD†}

Les comptes non enregistrés de BMO Ligne d'action sont assortis du service AccèsPlus^{MD†}.

Tous les mois, vous avez droit gratuitement à deux chèques, retraits ou virements à une succursale de BMO Banque de Montréal ou à un guichet automatique, ou à deux opérations de service Paiement direct INTERAC^{MD*}.

Les frais pour chaque chèque, retrait, virement ou opération de service Paiement direct INTERAC supplémentaire, ainsi que pour tout autre débit, comme les débits préautorisés ou les débits directs, sont les suivants :

	À la succursale ²	Au guichet automatique	Achat par paiement	Services bancaires libre-service [†]
Chèque	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$
Retrait	1,00 \$ ³	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$
Virement	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$
Paiement de facture par débit	1,00 \$ ⁴	1,00 \$ ⁵	1,00 \$	1,00 \$
Interrogation sur le mouvements de compte	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$ ⁶

[†] Le libre-service bancaire comprend les services téléphoniques, en ligne et mobiles.

² Les opérations en succursale comprennent les opérations de libre-service bancaire avec l'aide d'un agent du Centre contact clientèle.

³ Le retrait sur un chèque déposé en succursale est considéré comme un retrait ou un prélèvement en succursale.

⁴ Des frais de traitement de 1,50 \$ s'appliquent aussi aux paiements de factures en succursale ou avec l'aide d'un agent du Centre contact clientèle.

⁵ Paiements électroniques de factures seulement.

⁶ La consultation de l'historique d'un compte est gratuite à partir du Service Télétransactions ou du site Web BMO Ligne d'action ou des services bancaires en ligne ou mobiles.

Les frais ci-dessus s'appliquent aussi aux comptes en dollars US le cas échéant, et sont imputés dans cette monnaie.

Des frais supplémentaires sont exigés pour chaque retrait effectué auprès d'une autre institution que BMO :

Au Canada (réseau INTERAC)	2,00 \$
Aux États-Unis ^{7,8}	3,00 \$
À l'extérieur du Canada et des États-Unis ⁸	5,00 \$

⁷ Les frais ne s'appliquent pas aux opérations effectuées aux guichets bancaires de BMO Banque privée Harris du réseau Cirrus.

⁸ Les opérateurs des guichets bancaires autres que ceux de BMO Banque de Montréal peuvent imputer leurs propres frais d'opération.

Programmes de services bancaires courants

Si vous préférez payer un montant fixe mensuel, au lieu de payer pour chaque opération, nous vous suggérons d'opter pour l'un de nos programmes de services bancaires courants de BMO Banque de Montréal pour votre compte de particulier de BMO Ligne d'action avec service AccèsPlus.

Pour plus d'information sur les programmes de services bancaires offerts, consultez le Tableau comparatif des programmes du menu Finances personnelles sur bmo.com.

Autres frais du service AccèsPlus

Les frais suivants s'ajoutent aux frais déjà mentionnés. Il se peut que certains d'entre eux soient supprimés pour les clients qui adhèrent à un programme de services bancaires de BMO.

Traite en dollars canadiens ou américains ^{9, 10, 11, 12}	7,50 \$
Mandat en dollars canadiens ou américains ^{9, 10, 11, 12}	7,50 \$
Chèque certifié (voir Traite et Mandat ci-dessus)	non offert
Retour d'un article sans provision - Chèque ou paiement préautorisé (incluant tout article payable à BMO Banque de Montréal et tiré sur un compte de particulier)	48,00 \$
Tirage d'un chèque non codé à l'encre magnétique	0,00 \$
Commandes de chèques personnalisés	Varie selon le type
Chèque en devises tiré sur un compte en dollars canadiens	20,00 \$
Virements par fil reçus	14,00 \$
Envoi de virements télégraphiques nationaux et internationaux : ¹³	
- Transferts de fonds (de la valeur transférée)	0,20 %
- Frais minimaux	15,00 \$
- Frais maximaux	125,00 \$
- Plus les frais de communication	10,00 \$
Recherche ou copie d'un article pour compte de particulier (relevé, pièce justificative, suivi de chèque, reçu d'opération, etc.)	5,00 \$
Opposition au paiement ¹⁴ (chèque ou paiement préautorisé)	
- unique	12,50 \$
- série (par demande)	20,00 \$
Transferts (les frais ci-après s'ajoutent aux frais standard) :	
- Virement de fonds en cas de découvert	5,00 \$
- Instructions d'établissement ou de modification (par virement) pour les virements réguliers entre comptes (ordre de virement permanent)	4,50 \$
- Virement du solde de votre compte à une autre institution financière	20,00 \$

⁹ Ou les autres institutions financières peuvent exiger des frais additionnels pour le remboursement ou le remplacement d'un mandat ou d'une traite bancaire perdus ou volés.

¹⁰ Les traites bancaires en dollars US sont tirées sur la BMO Harris Bank N.A. et assujetties à la réglementation américaine en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, conformément à laquelle tout payeur doit faire l'objet d'une vérification pour déterminer s'il figure dans la liste des étrangers spécialement désignés ou dans la liste des pays faisant l'objet de sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, une agence du gouvernement des États-Unis. Selon les résultats de cette vérification, le payeur pourrait ne pas être en mesure d'encaisser une traite en dollars US.

¹¹ L'institution financière réceptrice peut imputer des frais.

¹² Les mandats et les traites bancaires en dollars US sont offerts sans frais lorsqu'ils sont achetés par l'intermédiaire d'un compte de particulier en dollars US.

¹³ Les autres institutions financières peuvent imputer des frais d'envoi et de réception de virements télégraphiques. Des frais autres que ceux de BMO Banque de Montréal peuvent s'appliquer aux demandes de renseignements ou de dépistage. Si une enquête est demandée, des frais pourraient être perçus pour la demande d'enquête.

¹⁴ Vous ne pouvez pas faire une opposition aux paiements préautorisés de produits de BMO comme des prêts, des prêts hypothécaires, des cartes de crédit ou des marges de crédit.

Les frais resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. En cas de majoration, les clients seront avisés 60 jours avant l'entrée en vigueur des modifications. Les services assujettis à la taxe fédérale ou provinciale sont indiqués. La taxe payée est indiquée séparément ou, si elle est incluse, elle sera indiquée directement sur les relevés, reçus, etc.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts payés sur les encaisses ou les soldes débiteurs de votre compte BMO Ligne d'action sont sujets à modification sans préavis. Pour obtenir des renseignements à jour sur les taux, consultez la section Taux du site bmo.com/placements-autogeres ou communiquez avec un représentant de BMO Ligne d'action.

Opérations de change

Lorsqu'elle est nécessaire, la conversion monétaire se fait à la date de la transaction, au taux établi par BMO Ligne d'action. Les taux de change peuvent changer sans préavis et varier selon le marché, le type de devise et la valeur brute de la transaction. Lorsqu'une transaction nécessite une conversion monétaire, et à moins d'avis contraire exprès de sa part, BMO Ligne d'action se porte contrepartie de la conversion et l'exécute aux taux établis par BMO Ligne d'action (ou par des parties qui lui sont liées), à son entière discrétion. Outre la commission ou les autres frais afférents à l'opération, la conversion de devises rapportera à BMO Ligne d'action (ou à des parties qui lui sont liées) un écart de revenu pouvant aller jusqu'à 1,6 %. Veuillez communiquer avec un représentant de BMO Ligne d'action pour obtenir des renseignements sur les taux ou des détails supplémentaires. Étant donné que BMO Ligne d'action offre des comptes enregistrés en dollars canadiens et américains (régimes enregistrés d'épargne-études exclus), toute somme en monnaie étrangère autre que le dollar américain déposée dans un compte enregistré, y compris les dividendes, les intérêts et le produit de la vente de titres étrangers, sera convertie en dollars canadiens ou américains, selon la monnaie du compte dans lequel le titre est détenu, et BMO Ligne d'action (ou des parties qui lui sont liées) peut tirer un revenu de la conversion.

Frais relatifs aux comptes enregistrés

Pour REER, CRI, REER immobilisé, FRR, FERR immobilisé, REIR, FRV, FRVR et REEE :

Il y a exonération des frais lorsque le solde de votre compte est de 25 000 \$ et plus. Des frais d'administration annuels de 50 \$ sont imputés pour les comptes REEE dont le solde est inférieur à 25 000 \$ et de 100 \$ pour tous les autres comptes enregistrés dont le solde est inférieur à 25 000 \$.

Désenregistrement de REER et de FERR	50,00 \$
Régime d'accession à la propriété	25,00 \$
Régime d'encouragement à l'éducation permanente (Des taxes pouvant s'appliquer.)	25,00 \$